



déclaration CTSD 33 du 26/01/2017

Monsieur le Directeur Académique,

À l'heure où l'Éducation compte parmi les sujets des débats pré-présidentiels, l'UNSA Éducation réaffirme que l'École du 21^{ème} siècle n'a pas besoin des retours à l'autorité et au mérite, ni d'idéologies sur les programmes d'histoires, ni de listes ethniques des élèves... Notre École Républicaine, ses élèves et ses personnels ont besoin de stabilité. Le travail doit être poursuivi vers une école plus inclusive et l'engagement de l'État doit être renforcé pour permettre la réussite de chacune et chacun des 12 millions de jeunes. La Refondation n'est pas magique. Elle est un cap qu'il faut maintenir et amplifier. Désormais, au-delà de la scolarité obligatoire, la refonte du lycée et la lutte contre l'échec massif en licence doivent contribuer à la mise en place d'un parcours Bac-3/Bac+3 aussi ambitieux qu'il est nécessaire. L'École de la République a plus que jamais besoin d'être défendue et préservée, tant sa mission est le ciment indispensable pour « faire société ». Pour réussir ce défi, l'Éducation doit relever d'une ambition politique et non de stratégies politiciennes. L'UNSA Éducation continuera d'agir pour porter ces exigences et faire que le service public d'éducation reste une priorité nationale.

Au niveau local, l'UNSA-Education tient à souligner les points positifs dans la préparation de la carte scolaire 2017, organisée dans un calendrier plus normal que certaines années où avaient lieu des élections. En cette dernière année de quinquennat, les dotations pour la Gironde sont conséquentes et en hausse.

Pour le premier degré, ce sont 162 postes supplémentaires pour une hausse démographique prévue de 1730 élèves, qui devraient permettre une amélioration du P/E de 0,05 points à 5,12. Cette amélioration ne permet toutefois pas à la Gironde de rattraper le P/E moyen académique, elle en reste d'ailleurs très en retard.

L'UNSA Education souhaiterait particulièrement évoquer la situation des enseignants référents. Au début du mois d'octobre, le SE-UNSA a lancé une pétition « Pas d'ISAE, pas d'enquête » pour réclamer l'égalité de traitement des enseignants référents avec les autres collègues. Cette action a trouvé un écho important puisque plus de 1000 collègues sur 1470 l'ont signée. Lors d'une audience au ministère le 15 novembre, la délégation du SE-UNSA a rappelé qu'au-delà de la question de la rémunération, les enseignants référents exprimaient un mal-être

professionnel. Des réponses doivent être apportées sur la rémunération et l'indemnitaire, la formation initiale et continue, le nombre de dossiers en charge, l'étayage administratif, les frais de déplacement, les conditions matérielles. D'ores et déjà dans le cadre de la préparation de rentrée pour le 1^{er} degré en Gironde, l'UNSA Education demande la création de 10 postes d'enseignants référents supplémentaires qui permettraient de mieux répartir le nombre de dossiers en charge exponentielle.

Dans le 2nd degré, la répartition des moyens enseignants pour la rentrée 2017 s'inscrit dans un contexte de forte croissance démographique pour notre département (1800 élèves supplémentaires dans le second degré à la rentrée prochaine). Cette hausse s'accompagne d'une dotation de 177 emplois enseignants. Depuis 2013 c'est la plus forte création d'emplois dans notre département. C'est un point positif pour la Gironde, réel moteur de l'académie en termes d'attractivité. Certes la marge professeurs en augmentation dans le cadre de la réforme du collège oblitère ce chiffre. Certains territoires de la Gironde comme celui de la Métropole connaissent une croissance plus rapide et plus forte que d'autres. Cette augmentation sensible s'accompagne de différences notables entre les établissements, y compris au sein d'espaces proches.

Les documents qui nous ont été adressés n'ont pas simplifié notre étude. Il nous manque comme nous l'avons déjà dit en janvier 2016, les totaux par type d'établissements, les différences d'effectifs adossés aux variations de divisions. Les créations, les suppressions de divisions ne sont pas assorties de commentaires qui pourraient expliquer les différences de traitement entre les établissements. Ainsi en collège nous nous interrogeons sur 36 collèges, soit le tiers : par exemple le collège d'Arveyres, Jean Auriac, n'a pas de création de divisions alors que le collège Alouette de Pessac avec 4 élèves de plus a une division supplémentaire. Ce sont des établissements aux effectifs presque équivalents. Tout aussi surprenant est la situation du collège Rosa Bonheur à Bruges, avec 55 élèves de plus il n'obtient qu'une division ; le collège d'Hastignan à Saint Médard en Jalles perd 19 élèves et deux divisions. Pour les SEGPA, nous ne pouvons pas vérifier s'ils bénéficient de la marge professeurs de 3 heures. Ce n'est pas un problème technique puis que les CTSD des Pyrénées atlantiques comme celui de des Landes travaillent sur des documents plus complets que les nôtres.

Enfin vous nous réunissez le 26 janvier alors que le CTA réuni jeudi dernier pouvait être amené à se réunir le 30 janvier (date de repli). Par ailleurs, les chefs d'établissement informés de leur DGH avant la tenue du CTA, ont pour certains déjà informé les collègues lors de conseils pédagogiques. Quel crédit donnez-vous aux fédérations qui siègent ici ? Notre fédération l'UNSA Education a toujours recherché un dialogue constructif, loin d'une posture d'opposition systématique. Mais avec des informations insuffisantes, des délais trop courts pour un réel échange avec nos collègues, nous avons la désagréable impression d'être là pour le décorum, (certains d'entre nous, commissaires paritaires, devaient siéger ce jour au rectorat).

Pour terminer, la question de la mixité sociale dans les collèges occupe actuellement le devant de la scène médiatique. Pour l'UNSA Education, les inégalités constatées entre les établissements, particulièrement entre le public et le privé ne sont plus tolérables. A l'occasion des opérations de carte scolaire, nous voulons attirer votre attention sur des méthodes employées par de nombreux établissements privés pour entretenir la concurrence avec le public :

- des enseignants nommés sur des postes incomplets et payés ensuite en HSA, en faisant fi des modalités de ventilations de service règlementaires
- la transformation des IMP en moyens d'enseignement, alors que c'est justement le contraire qui était prévu par la création des IMP (indemnité à la place d'une décharge de service).

Ainsi, l'UNSA Education souhaite, M. le Directeur Académique, obtenir des services les documents nécessaires à établir la clarté dans ces attributions de moyens.

Les élus UNSA Education

Evelyne BRUN

Vincent FAUVEL

Christophe FLOREAN

Cathy GAUDIN

Céline GRAVELLIER

Cedrine SANCIER